

BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

Avril 2017
N° 490

- Les Catégories B et C laissées pour compte du PPCR

- L'application du PPCR pour les catégories A

- L'information scientifique et technique (IST) au SNTRS

- Journée mondiale contre la précarité dans l'ESR

- La labellisation Isite du site universitaire nantais

- Démystifier le discours du Front National



| | |
|--|------|
| Édito | p.2 |
| Les Catégories B et C laissées pour compte du PPCR | p.4 |
| L'information scientifique et technique (IST) au SNTRS-CGT : premières réflexions | p.7 |
| Journée mondiale contre la précarité dans l'ESR | p.9 |
| Pour obtenir la labellisation Isite du site universitaire nantais, la présidence de l'université enclenche un processus de fusions écoles ingénieurs / université à marche forcée | p.11 |
| Démystifier le discours du Front National | p.14 |
| Aux futurs retraités syndiqués à la CGT | p.16 |
| Rester syndiqué au moment de la retraite | p.17 |
| Ca se passe à l'INRIA : droit de suite | p.18 |
| Ils l'ont dit, ils l'ont écrit ! | p.20 |
| Hommage à Michel Cousy | p.21 |
| Tribune libre Assumer notre passé pour ne pas le reproduire | p.22 |
| La « minute culturelle » : un cinéma vivant et vivifiant | p.24 |
| International | p.26 |

Édité par le Syndicat National des Travaillateurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0914S05392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle

ÉDITO



Josiane TACK
Secrétaire générale

Chère camarade, cher camarade,

Entre les deux tours des élections présidentielles, il me semble nécessaire de rappeler le positionnement de la confédération générale du travail face au Front national. Cet éditto sera consacré à ce thème majeur quelle que soit l'actualité politique mais très aigu dans le contexte actuel. Je vous invite par ailleurs à lire l'article édifiant sur ce sujet proposé dans ce BRS aux pages 14-15 par Florence Guitton, adhérente SNTRS-CGT dans la région PACA.

Tout d'abord, je vous propose de relire ces extraits du préambule des statuts de la CGT.

« Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société. Depuis sa création il a joué un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à changer la condition humaine...

Extrême droite : l'imposture sociale

... la CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, comme les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions...

... Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.

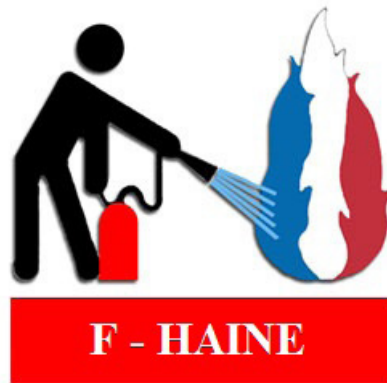
La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein ».

La CGT défend les intérêts des salariés, le FN défend ceux des possédants et du grand patronat, même s'il fait mine d'apparaître comme une solution pour ceux qui sont en difficulté. L'extrême droite prospère depuis de nombreuses années sur le terrain de la désespérance sociale et des promesses non tenues.

Il est de la responsabilité de la CGT et du SNTRS-CGT de mettre les salariés en garde contre l'imposture sociale du FN et de combattre la stratégie de ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salariés, pour mieux cacher leur incapacité à tracer des perspectives de justice sociale. Ne laissons pas l'extrême droite distiller son poison dans les têtes, ne laissons pas mettre en danger les fondements de notre société : telle doit être notre ambition. Un simple rappel des déclarations de Marine Le Pen en plein conflit sur les retraites, m'apparaît se suffire à lui-même,

comme explication des intentions du front national envers le syndicalisme et la CGT en particulier. Voici, ce qu'elle déclare :



« Le Front national dénonce avec force les syndicats actuels, mais il n'est pas opposé à l'existence d'organisations syndicales pour défendre les intérêts des travailleurs. Bien au contraire, il souhaite l'émergence de vrais syndicats puissants, libres, vraiment représentatifs, et dont l'objectif serait l'intérêt national et celui des travailleurs français. Il faut pour cela décadencer le paysage syndical français, aujourd'hui sclérosé par une réglementation dépassée. Je souhaite ouvrir le débat sur ce sujet de première importance ».

Quels sont ces vrais syndicats qui doivent émerger et

qui n'existeraient pas dans le paysage actuel ? Selon le Front national, la CGT ne défendrait pas les travailleurs « français », en effet elle défend tous les travailleurs !

La confédération CGT a publié le 25 avril un appel à faire barrage à l'extrême droite et lutter pour le progrès social et la démocratie. Dans cet appel il est rappelé : *« L'utilisation des peurs, du terrorisme, les amalgames éhontés entendus lors de la campagne, la xénophobie, le racisme, le sexisme et l'homophobie, la préférence nationale ne résoudront pas les inégalités, le chômage et les bas salaires. La CGT les combat et les combattra sans relâche ! Elle n'aura de cesse de faire barrage à l'extrême droite ! Pas une voix ne doit se porter sur sa candidate ! »*

Ne nous trompons pas de combat, en 2017, le Front national est bien le même que par le passé, sa venue au pouvoir entraînerait un affrontement très violent avec le monde du travail que nous représentons.

De l'UGFF-CGT à l'UFSE-CGT

Les congrès extraordinaire et ordinaire de l'UGFF se sont tenus du 27 au 31 mars 2017 à Blainville-sur-Mer (Normandie).

L'UGFF fait place à l'UFSE qui permet à la CGT fonction publique d'État de se doter d'un outil en adéquation avec les enjeux de défense du statut de fonctionnaire, indispensable dans le contexte politique actuel.



Les Catégories B et C laissées pour compte du PPCR

Depuis 2000, la valeur du point d'indice avait perdu en juillet 2016 près de 15% par rapport à l'inflation. Ce qui représente une perte de 278€ par mois pour un adjoint technique échelle 5 (ATP2, catégorie C) en fin de grade et de 356€ par mois pour un technicien de classe supérieure en fin de grade (TCS, catégorie B). Les revalorisations de carrière sont ridicules par rapport à cette perte de pouvoir d'achat. D'autant que le passage dans les nouvelles grilles se fait avec des modalités de reclassement qui minimisent les gains indiciaires et rallongent la durée des carrières.

Pour les catégories C, les agents qui débutent sont rémunérés à peine au-dessus du Smic : le gain sera de 13 points en fin de grade de l'échelle 5 (passage de 407 à 420), soit 60€ par mois, ce qui inclut les 4 points de transfert

des primes vers le traitement indiciaire et qui ne constituent pas un gain. Pour les catégories B, là aussi la progression est très insuffisante. Un Technicien de Classe Supérieure en fin de grade gagnera 19 points soit 88€/mois à comparer à la perte de 356€ depuis 2000 ou de 133€ depuis 2010.

Le gouvernement n'a assuré que le service minimum, car, sans de telles mesures, les salaires dans la fonction publique passeraient en dessous du Smic. Celui-ci, contrairement à la valeur du point d'indice, est régulièrement revalorisé en fonction de l'inflation. Parler, comme le fit la Ministre Mme Najat Vallaud-Belkacem, de revalorisation c'est faire preuve d'un certain cynisme.

Le SNTRS-CGT revendique pour les catégories B et C :

1. 1800€ net par mois pour un recrutement sans diplôme ;
2. Début de carrière à 1,2 SMIC pour les diplômés du CAP-BEP ;
3. Début de carrière à 1,4 SMIC pour les bacheliers ;
4. Pas plus de deux grades par corps, avec la possibilité réelle de faire une carrière sur les deux grades ;
5. Amplitude de carrière de deux : le salaire en fin de carrière doit être le double de celui du début de carrière.

Le gouvernement n'a assuré que le service minimum, car, sans de telles mesures, les salaires dans la fonction publique passeraient en dessous du Smic.

L'application du PPCR pour les catégories A dans l'ESR

Le protocole d'accord Parcours Professionnel Carrières et Rémunération (PPCR) n'a pas été approuvé par les organisations syndicales représentant plus de 50% des voix aux élections professionnelles (CGT, FO, SUD). Il n'aurait donc pas dû être appliqué. Le gouvernement a décidé de passer outre en le mettant en place unilatéralement. Les discussions ont eu lieu avec l'ensemble des organisations syndicales, signataires et non signataires, du protocole au niveau de chaque ministère (à l'exception du MENSR pour l'ESR), sans cadrage

préalable au niveau de la Fonction publique. Un tel cadrage eût constitué un gage de cohérence de l'ensemble des grilles. Ces discussions sur les grilles ne concernent que la catégorie A, puisque les grilles pour les catégories B et C, fixées sans discussion par le protocole, sont rentrées en application au 1er janvier de cette année 2017.

Le SNTRS a présenté dès mars 2016 des propositions de grilles au MENESR et au Ministère de la Fonction publique. Les rencontres avec l'UGFF avaient

permis de mesurer à quel point nos grilles avaient décroché de celles des autres fonctionnaires de l'État. Les Ingénieurs d'Étude (IE) ont les mêmes niveaux de qualification et de recrutement que le corps interministériel des Attachés d'administration de la fonction publique d'État. Ce corps a bénéficié de plusieurs revalorisations de grilles qui ont été répercutées sur la grille des IE de la plupart des ministères excepté le nôtre, et ceux de la culture, de l'agriculture et de l'équipement. Le SNTRS-CGT a calqué sa proposition de grille des IE sur celle

des Attachés d'administration et fait des propositions pour mettre en cohérence la grille des autres corps avec celle des IE en respectant les différents niveaux de qualification. Face à l'absence de volonté du MENESR d'engager des discussions, le SNTRS-CGT a rencontré avec l'UGFF la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGFAP). La DGFAP a reconnu le bien-fondé de notre revendication concernant les IE (grille calquée sur celle des Attachés d'administration) et promis d'intervenir auprès du MENESR en ce sens. Pour les autres corps, la DGFAP a tapé en touche arguant que n'étant pas interministériels comme celui des IE, leurs grilles étaient du ressort du MENESR.

Le MENESR n'a pas ouvert de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales, préférant des discussions bilatérales avec les organisations syndicales dont les fédérations avaient signé le protocole PPCR. Les grilles pour les catégories A qu'il a rendues publiques sont le fruit de notre intervention auprès de la DGFAP et des discussions de couloirs avec les organisations syndicales professionnelles des ronds de jambes.

Hormis les IE, très peu d'avancées ont été obtenues. Les organisations syndicales choisies par le MENESR n'ont pas été capables de s'appuyer sur la revalorisation des IE pour demander des revalorisations équivalentes pour les autres corps.

Ajoutons que la suppression des échelons accélérés au 01/01/2017 et dès 2016 pour les catégories B compense pour partie le budget octroyé pour le PPCR (130M€ sur 5 ans). Les prélèvements

sociaux liés à la pension civile des fonctionnaires vont continuer à augmenter chaque année pour passer de 10,29% en 2017 à 11,10% en 2020 (elles étaient de 8,39% en 2012), ponctionnant ainsi les maigres gains indiciaires. Ces gains, si faibles soient-ils, vont cependant avoir un impact négatif sur les montants versés aux agents dans le cadre de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat), que plus de 15% des personnels des EPST touchent. Ainsi les hausses de salaires tant attendues vont-elles in fine être faibles, voire très faibles suivant les corps.

Le PPCR est financé aussi en partie par le transfert d'une partie des primes en point d'indice

9 points pour la catégorie A, 6 et 4 points respectivement pour les catégories B et C. Ce qui est positif pour la retraite, même si la somme est très petite.

La mise en place des grilles est échelonnée sur 3 ans à partir de cette année. Pour tous les corps, l'intégration dans les nouvelles grilles se fera de manière à avoir le même indice ou l'indice immédiatement supérieur.

Assistants ingénieurs

Le corps des AI est maintenu tel quel. Les BTS et DUT sont toujours assurés d'un recrutement dans le corps. La grille comporte toujours 16 échelons. Les deux premiers échelons de l'ancienne grille ont fusionné, un échelon a été rajouté en fin de grille. L'ancienne grille permettait de

gagner 265 points d'indice en 30 ans, avec la nouvelle grille il faudra 32 ans pour progresser de 259 points. La revalorisation moyenne est de 19 points moins les 9 points de transfert, soit 10 points en 3 ans, soit environ 12,50 €/mois en plus !

Le passage AI->IE sera augmenté, que ce soit au choix (1/3 des entrées en IE au lieu de 1/5), que par concours interne (mais uniquement de 2018 à 2020).

Rappelons que le SNTRS-CGT est pour le maintien du recrutement des Bac +2 en catégorie A. Afin de leur conférer un niveau licence leur permettant leur intégration en IE, une procédure spécifique de validation de l'expérience professionnelle serait instituée. Cette procédure est justifiée par la proximité des diplômes DUT et BTS avec la licence professionnelle. Les AI existants seraient intégrés dans la classe normale des IE.

Ingénieurs d'étude

Le corps des IE est organisé en deux classes : la classe normale de 14 échelons d'une durée de 23 ans et la hors classe de 10 échelons d'une durée de 22,5 ans. Les grades IE1 et HC fusionnent pour former cette nouvelle HC qui n'est pas contingentée. Le barrage IE1-IEHC saute. Cette réorganisation de la grille des IE, qui est cohérente avec celle des Attachés d'administration, correspond à la revendication du SNTRS-CGT. Il faudra atteindre le 8e échelon pour passer de la classe normale à la HC. La progression dans la future IEHC sera plus rapide, puisqu'il ne faudra que 6,5 ans pour atteindre le 5e échelon au lieu de 9 actuellement. La classe normale finira à l'indice 673 au lieu de 619, et la HC finira à

l'indice 821. Ce dernier échelon ne sera créé qu'en 2020. Selon les échelons, le gain indiciaire ira de 17 à 25 points avec 38 points pour le dernier échelon HC. L'accès au choix au corps des IR passera de 1/6 à 1/5 des recrutements dans le corps. En conformité avec la loi Fioraso, tous les corps de la catégorie A sont ouverts au doctorat. En conséquence, les titulaires d'un doctorat pourront concourir pour le corps des Ingénieurs d'Étude. Comme il ne s'agit pas d'un concours spécifique aux titulaires de la thèse, il n'y a pas de contingentement. Les titulaires d'une thèse vont donc rentrer en compétition avec les titulaires d'un master pour l'accès au corps des IE. Il est à craindre que la compétition favorise ceux dont les diplômes sont les plus élevés.

Ingénieurs de recherche

La grille à 3 grades est inchangée. La grille des IR2 a toujours 11 échelons étalés sur 20 ans, celle des IR1 5 échelons étalés sur 12 ans. La HC est dotée d'un échelon supplémentaire (hors échelle lettre B). Les durées d'échelon ne sont pas modifiées. L'examen professionnel à la hors classe est maintenu pour les IR1. Mais l'accès au choix à la HC est ouvert aux IR1 ayant atteint le 5e échelon du grade. L'accès à la hors échelle lettre B sera contingenté à 10% des effectifs du corps (remplissage du grade étalé sur 10 ans), sous conditions d'exercer des emplois fonctionnels (pour 80% des promotions) et aux IRHC au 4e échelon depuis 3 ans dont « le parcours est remarquable » (pour 20% des promotions). Le corps des ingénieurs de recherche est en danger. La revalorisation de la grille des

IE et l'absence de réelle revalorisation de celle des IR génère une incohérence. Il sera très peu intéressant pour un IEHC de passer IR. L'indice terminal d'IR2 sera 735, celui d'IR1 830 soit uniquement 9 points de plus que les 821 indice terminal d'IEHC. La possibilité offerte aux titulaires d'une thèse de postuler en IE signifie que la qualification d'IR ne vaut pas plus que celle d'IE. C'est très grave pour l'avenir du corps !

Chercheurs

La grille des CR est profondément restructurée. Les grades CR2 et CR1 sont fusionnés en un seul grade, la classe normale, structurée en 10 échelons, qui est quasiment identique à celle des CR1. Une hors classe de 7 échelons non contingentée est créée. Son dernier échelon, hors échelle lettre A, culmine à l'indice 972. Elle sera accessible à partir du 7e échelon de la classe normale ou directement par concours dans la limite de 15% des recrutements. Le recrutement dans la hors classe se fera à partir de 2020. Les CR1 bloqués au dernier échelon (près de 40% du corps) devraient ainsi passer dans la hors classe.

La grille des DR conserve sa structure et est prolongée en DR2 par l'ajout d'un 7e échelon hors échelle lettre B.

La suppression du grade de CR2 interdit le recrutement des plus jeunes et retarde d'autant l'âge du recrutement. La Hors classe des CR est à la fois un grade de promotion et de recrutement (à partir de 2020), contrairement à la hors classe des maîtres de conférence qui est uniquement un grade de promotion. Seront recrutés dans la hors classe des chercheurs exerçant depuis années des fonctions de

direction de recherche. Elle entrera en concurrence avec le corps des DR. Il y a fort à parier que les critères de recrutement deviennent aussi ceux de la promotion. C'est-à-dire que pour passer de la classe normale des CR à la hors classe du corps, il faudra exercer des fonctions de direction de recherche. À terme, le corps des chercheurs se réduira à celui des directeurs de recherche.

Le transfert prime-point va réduire de l'ordre de 400€ la prime des chercheurs qui va devenir encore plus ridicule.

Analyse

C'est une revalorisation a minima qui a été imposée au MENESR pour l'ESR. Elle exprime le mépris du Ministère à l'égard des personnels des organismes de recherche. Les augmentations indiciaires sont très insuffisantes, d'autant qu'elles sont étalées sur 3 années ! Pour les AI et les IR, ce qui est proposé est insultant. Seuls les IE bénéficient d'une évolution significative de leur grille. Les incohérences de grilles et l'ouverture du corps des IE aux titulaires du doctorat mettent sérieusement en question l'avenir des IR. La restructuration du corps des chargés de recherche met en cause à plus ou moins longue échéance l'avenir de ce corps. Il est évident que ces restructurations des corps d'ingénieurs et de chercheurs ne seront pas sans conséquences sur l'avenir des EPST.

Les organisations syndicales qui ont élaboré avec le MENESR ce texte portent une lourde responsabilité.

Gilles Mercier

L'information scientifique et technique (IST) au SNTRS-CGT : premières réflexions

Le 12 janvier dernier s'est réuni pour la première fois le groupe de travail IST du SNTRS-CGT. Ce groupe, ouvert à tous, a comme objectif de diffuser dans notre syndicat les problématiques IST afin de favoriser le débat et d'élaborer des revendications. Voici une liste non exhaustive de sujets sur lesquels pourrait porter notre réflexion :

- La propriété des grands groupes éditoriaux et des grands agrégateurs de données internationaux qui font des profits avec notre travail financé par l'argent public (la notion de marché captif).

Le libre accès que nous défendons en tant que syndicat : décrire les différents types de libre accès et expliquer pourquoi il faut promouvoir le libre accès « vert » (green open access).

- La contradiction entre des institutions néolibérales européennes et internationales qui défendent le libre accès, et leur politique d'accaparement des richesses par ailleurs la production scientifique, « bien cumulatif et non marchand », devient « marché ». Il existe des contradictions entre différents types de capitalistes sur la façon de profiter de cette « matière première ». Pour nous, l'ouverture aux salariés et aux populations est sans limite de principe.
- Le rôle des EPST dans la

- défense du libre accès : ils négocient avec les éditeurs, se font souvent avoir mais refusent de l'avouer (le CNRS prétend qu'il a fait plier Elsevier !) ; ils mettent en place des plateformes de ressources négociées (BibCNRS), mais l'accès à ces plateformes n'est pas garanti pour tous. BibCNRS, qui englobe les anciennes bases thématiques par domaines disciplinaires, ne peut se limiter aux seuls personnels permanents des UMR : plusieurs autres collègues, doctorants ou post-doctorants, docteurs sans poste qui continuent à travailler dans certains laboratoires (nombreux en SHS) ou stagiaires ont des difficultés d'accès, étant donné que l'identification se fait via le gestionnaire des identités Janus. C'est peut-être là le rôle du MESR, car plusieurs de ces collègues ont des contrats universitaires, et d'autres, comme de nombreux doctorants SHS, pas de contrat du tout. L'accès aux ressources IST est primordial pour faciliter les premiers pas dans le monde de la recherche.
- HAL, opéré par le CCSD, est un outil de libre accès aux publications en ligne, sans dépendance aux éditeurs. Il faut l'améliorer et renforcer les liens avec d'autres archives ouvertes (arXiv), inciter au dépôt volontaire et prévoir des formations pour le faciliter. La collaboration avec le reste du monde académique français doit être clarifiée. Les universités ne doivent pas faire

- concurrence à HAL qui doit être un outil au service de l'ensemble de la recherche française

Au CNRS, l'INIST est censé remplir des missions nationales d'IST. Quelles sont-elles aujourd'hui ?

- L'INIST est-il sorti de la crise qui le minait depuis des années ? Quelle est la situation de ses personnels ?
- Une IST de qualité se fait avec des personnels stables, qualifiés, bien considérés et bien payés. Il faut faire un inventaire de la situation des personnels IST dans les organismes. On constate souvent que ce sont des précaires, même très qualifiés : les projets numériques (bases de données, numérisation de textes etc.) se développent avec des postes précaires, les annonces sont légion sur les listes professionnelles (notamment DH, la liste des humanités numériques), même le Cléo (centre de l'édition électronique ouverte qui développe entre autres la plateforme revues.org et les carnets de recherche) fonctionne avec 40% de précaires. Ne pas oublier les précaires de l'IST dans nos luttes contre la précarité en général
- La question du libre accès se présente différemment selon les disciplines : faire un état des lieux par discipline et l'enrichir au fur et à mesure grâce à l'apport des adhérents de notre syndicat

- Libre accès et soutien aux revues : certaines revues souhaitent garder le double support (papier et numérique) ; certains instituts (l'INSHS en premier lieu) n'y sont pas favorables, et les revues sont pénalisées. Le soutien institutionnel aux revues est insuffisant, ce qui nuit à leur indépendance et leur soutenabilité financière.
- Durée de l'embargo : certains plaident en faveur d'un embargo long sous prétexte de « viabilité » des revues censées vivre grâce aux abonnements. Des plateformes (comme Cairn) les soutiennent, sans être des prédateurs comme Elsevier. Comment concilier liberté d'accès et viabilité des revues, d'autant plus qu'il s'agit souvent de « petites » revues de disciplines rares, qui confient leur diffusion à ces plateformes pour se placer dans le marché concurrentiel de la publication ?
- Rapport entre IST, prolifération des publications (souvent pas lues...) et bibliométrie.
- La question de la langue et l'IST : publication scientifique multilingue là où c'est possible, « reconquête » possible dans d'autres disciplines, promotion de la traduction scientifique faite par des personnels spécialisés, non seulement vers l'anglais et de l'anglais vers le français, mais de et vers d'autres langues.
- Dans certaines disciplines (SHS notamment) où la publication de livres est encore plus importante que celle d'articles, faut-il traiter les e-books différemment des articles ou non ?

- Notre réflexion doit s'étendre au libre accès aux données de la recherche, en cohérence avec notre philosophie exposée plus haut, soit en liaison avec les publications qu'elles ont permis, soit de façon indépendante par des procédures d'accès interopérables dans une perspective de « réemploi ».

Nous ne sommes pas seuls ! Dans les instances internationales et européennes où participe la FERC-CGT avec d'autres syndicats français de l'ESR, la question de l'accès aux publications scientifiques en liaison avec les conditions de travail et la juste rémunération des personnels est débattue. L'Internationale de l'éducation a publié une déclaration sur le libre accès, issue du débat du groupe de travail afférent lors de la conférence ESR tenue au Ghana (novembre 2016). Le comité syndical européen permanent ESR (HERSC), réuni à Bruxelles les 14 et 15.03, a discuté et approuvé une déclaration du CSEE (comité

syndical européen de l'éducation) intitulée « le droit d'auteur dans le marché unique numérique ». Le CSEE s'adresse à la Commission européenne se réjouissant de l'exemption ou limitation du droit d'auteur dans le cadre des activités d'enseignement et de l'exception pour la fouille de textes et de données, mais rappelant que la science ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle d'un « marché », que les personnels doivent être acteurs dans les négociations sur ces sujets, qu'il faut aborder de manière équitable les droits des créateurs et des utilisateurs, protéger les droits des précaires et promouvoir l'initiative pour l'accès ouvert dans le cadre de la stratégie européenne « science ouverte » : <https://www.csee-etu.org/images/attachments/09.ETUCE-Statement-on-Copyright-Proposal-FR.pdf>

Ces déclarations ne sont pas contraignantes, elles n'ont qu'une valeur symbolique. C'est à nous de nous en saisir pour en faire des outils efficaces.



Vue extérieure du bâtiment de l'INIST

Journée mondiale contre la précarité dans l'ESR

Depuis plus de deux ans, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), dont le SNTRS est membre et représenté à la commission exécutive, avait commencé à travailler sur ce projet ambitieux et nécessaire : tenir une journée anti-précarité à l'aide de ses affiliés dans différents pays du monde. Une même journée partout, malgré les difficultés d'organisation, est un signe fort qui rend visible le fléau de la précarité et mobilise ceux qui luttent pour en finir. Les objectifs de la FMTS, finalisés à la commission exécutive de septembre 2016 à Minsk :

- recueillir des témoignages de la part des précaires eux-mêmes, mais aussi des titulaires en contact avec eux, afin de présenter une « photographie » mondiale de la précarité qui s'amplifie sous différentes formes ou statuts, et frappe de plus en plus de travailleurs scientifiques, bien au delà des jeunes en début de carrière
- montrer les effets néfastes sur la qualité de la science, contrairement aux idées de plus en plus diffusées par certains dirigeants ou politiques qui voudraient convaincre que la précarité constituerait un « moteur d'excellence »
- mobiliser ceux qui dénoncent la précarité et ont conscience de son impact catastrophique : des scientifiques « établis », voire renommés, tout en constatant les dégâts de la précarité, restent trop souvent au stade de la

- parole ; il faut passer à l'acte et peser sur les décideurs
- mettre la question de la résorption de la précarité à l'ordre du jour des institutions internationales comme l'UNESCO, ou européennes.

À Paris, avec le soutien de l'intersyndicale ESR, trois ateliers ont été organisés l'après-midi du 15 mars

Droits des précaires, mobilisations à venir (y compris slogans et ritournelles percutants pour le grand public), et rédaction d'un communiqué de presse.

Même si la demi-journée parisienne n'a réuni que des militants déjà sensibilisés et en lutte depuis longtemps contre la précarité, et même si les titulaires étaient bien plus nombreux que les précaires, ce qui interroge sur les moyens de s'adresser à eux pour qu'ils se mobilisent, elle a permis de mettre à jour les revendications (malheureusement pas nouvelles, mais toujours insatisfaites) pour tenir compte des nouveaux visages de la précarité suite aux réorganisations profondes du paysage de l'ESR : les vacataires sont estimés à 135 000 selon le MENESR, mais sont considérés comme des « personnels d'appoint » ayant un emploi ailleurs (les universités ne s'empressent donc pas de les payer...) ; les Comue créent de la précarité « ordinaire », mais aussi de la précarité « de luxe », mettant en place divers dispositifs

d'emploi temporaire sous prétexte de recruter « les meilleurs » (et de casser ainsi le statut de titulaire de l'ESR, et de réduire le nombre de postes qui vont avec) ; le fonctionnement des universités s'apparente de plus en plus à celui des entreprises privées, puisque la loi leur donne la possibilité de recruter comme elles l'entendent, avec des contrats qu'elles mettent en place ; l'exigence de « plusieurs post-docs », souvent présentée comme une chance d'être classé aux concours, est contradictoire avec celle de « recruter jeune » au plus près du diplôme (« schizophrénie » de certains collègues qui demandent les deux à la fois)...

Les échos du monde ne nous rassurent guère : à la dernière conférence internationale de l'IE (internationale de l'éducation) sur l'ESR, tenue au Ghana en novembre 2016, Nelly Stomquist, professeur à l'université de Maryland (États-Unis) a présenté un travail rigoureux et passionnant sur les efforts – et les difficultés – des syndicats américains de l'ESR pour recenser les précaires, communiquer avec eux et trouver la meilleure manière de les syndiquer pour revendiquer leurs droits. Plus récemment, à la réunion du groupe permanent européen syndical ESR (HERSC) à Bruxelles, le représentant portugais exposait la difficulté des syndicats pour faire même respecter (et inscrire dans la loi) les normes européennes et arrêter l'enchaînement des contrats d'un mois ou le prolongement au delà des 6 ans maximum (3+3).

Allons-nous bientôt dans l'ESR vers des « mini-jobs » à l'allemande ou des « contrats zéro heure » ? Nos collègues techniciens ou administratifs travailleront-ils demain dans les conditions des « fermes à clics » du numérique ? Verrons-nous demain des « tâcherons » de la recherche ?

Un plan de titularisation de tous les contractuels et vacataires travaillant sur des fonctions pérennes est urgent,

mais il faut aussi tarir la précarité à la source : plan pluriannuel d'emploi statutaire (6 000 en 10 ans) financé, non sur le papier, grâce au transfert d'argent de l'ANR et du PIA. Il faut immédiatement abonder la masse salariale des universités pour arrêter le gel des postes et arrêter l'externalisation de tâches prétendument annexes, n'appartenant pas au « cœur de métier » de l'ESR (qui le définit ?).

La question de la syndicalisation des précaires aux côtés des titulaires pour lutter ensemble est l'une des clés de la

sensibilisation de la communauté scientifique tout entière. Mais il faut aussi montrer à tous les citoyens combien la précarité est un frein à la connaissance, et donc à l'élévation du niveau de tous, au développement économique et au progrès social. C'est ce message que nous envoient nos collègues des syndicats québécois FQPPU (fédération québécoise de professeurs et professeur d'université) et FPPU (fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche), dont le communiqué pour le 15 mars est à lire ici : <http://insecurescience.org/blog/2017/03/15/canada-messages-de-la-fqppu-et-de-la-fppu/>

Les participants à la journée parisienne se sont séparés avec la décision de participer à la Marche pour la science du 22 avril sous des formes diverses, syndicales ou associatives, et surtout de continuer la mobilisation.

Dina Bacalexi

Communiqué de presse journée anti-précarité du 15 mars 2017

Le 15 mars, s'est tenue la Journée mondiale contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), à l'initiative de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS). A cette occasion, différents événements ont été organisés en France. A Paris, une journée de réflexion, soutenue par une intersyndicale nationale de l'ESR*, a permis de recueillir des témoignages et d'approfondir les points suivants :

- les entraves au progrès scientifique et humain générées par la précarité,
- les droits des précaires,
- les revendications pour en finir avec la précarité.

Cette journée, qui ouvre une campagne internationale, a donné lieu à des actions dans plusieurs pays, dont le Portugal, la Russie, le Canada et le Sénégal.

Prochaine étape, le 22 avril, lors de la « marche pour la science » !

*SNTRS-CGT, CGT FERC Sup, Collectif des précaires de l'ESR, SNA-SUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNPTEs, Sud Education, Sud Recherche EPST, Sup'Recherche-UNSA, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT Recherche EPST, UNEF.



Pour obtenir la labellisation Isite du site universitaire nantais, la présidence de l'université enclenche un processus de fusion écoles d'ingénieurs/université à marche forcée

Le conseil d'administration de l'université de Nantes a été convoqué exceptionnellement le 3 février 2017 avec à l'ordre du jour : la validation des « principes fondateurs relatifs aux statuts de la nouvelle université de Nantes ». Les administrateurs ont reçu 5 jours avant, sous condition de confidentialité, une feuille de route datée du 18 janvier 2017 pour la mise en place de la nouvelle configuration universitaire devant être finalisée en juin 2018, feuille de route déjà signée du Président de l'université de Nantes (UN) et du Directeur de l'École centrale de Nantes (ECN).

Enjeu de la restructuration : fusionner deux écoles d'ingénieurs avec l'université

Tout ayant été mis en place dans les arcanes des directions, le contenu de cette « nouvelle université-école de Nantes » en a surpris plus d'un, surtout les personnels et les étudiants premiers concernés mais derniers informés.

La feuille de route prévoit la création de quatre pôles au sein de L'UN : humanités, droit-économie-gestion, santé et enfin sciences et technologies, avec éventuellement un 5e, art et création. Si les statuts des trois premiers sont encore à définir, le dernier pôle regrouperait, sous le

nom d'École centrale de Nantes, deux écoles d'ingénieurs (ECN, Polytech Nantes), les écoles d'ingénieurs internes à l'université, l'Unité de formation et de recherche (UFR) des sciences et techniques, ainsi que les 3 Instituts universitaires de technologie (IUT) de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Cela représenterait un pôle de 11 000 à 12 000 étudiants, soit près du tiers des effectifs de l'UN et sa recherche s'appuierait sur un potentiel important d'unités de recherche

Laboratoires rattachés à l'actuelle ECN :

- Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N CNRS UMR6004)*
- Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Énergétique et Environnement Atmosphérique (LHEEA CNRS UMR6598)
- Institut de recherche en Génie civil et Mécanique (GeM, CNRS UMR6183)*
- Laboratoire de mathématiques Jean-Leray (CNRS UMR 6629)*
- Ambiances Architecture Urbanités (CNRS UMR 1563)
- Institut de Calcul Intensif (ICI).

*Laboratoires rattachés administrativement à l'UFR de sciences et techniques et à l'ECN

Laboratoires rattachés à L'UFR Sciences et techniques de l'UN :

- Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPG Nantes CNRS UMR6112)
- Laboratoire Chimie Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation (CEI-SAM CNRS UMR6230)
- Institut des Matériaux Jean-Rouxel (IMN CNRS UMR6502)
- Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH CNRS UMR6457)
- Laboratoire de Biologie et Pathologie Végétales (LBPV)
- Unité Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines (UFIP CNRS UMR6286)
- Centre François-Viète (Épistémologie, Histoire des Sciences et des Techniques)

Une université aux RCE dans une université aux RCE, c'est exclu par la loi

Ce pôle jouirait du statut d'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), statut actuel de l'ECN, mais avec un plus : l'accès aux responsabilités et compétences élargies (RCE) comme l'université de Nantes. Jusqu'à présent, à l'exception de l'Université de Lorraine, aucune fusion entre universités et grandes écoles n'a eu lieu : celles-ci se sont faites exclusivement entre universités ou entre écoles... au

grand dam des jurys du programme d'investissements d'avenir (PIA) qui ne jurent que par le renforcement des regroupements d'établissements et des fusions entre universités et Grandes écoles. Dans ce cadre, le site nantais « innoverait », car le statut d'EPSCP pour une composante universitaire déroge à l'article L711-2 du code de l'éducation.

Cela signifie qu'il faudrait passer par un amendement à la loi pour que la « nouvelle université de Nantes » voie le jour. Le statut d'EPSCP avec RCE garantirait le maintien d'une certaine visibilité et autonomie de l'ECN tout en conservant sa personnalité morale. Le gouvernement pourrait accéder à la requête, car cela ouvrirait la voie à des COMUEs en difficulté pour intégrer des Grandes écoles en leur sein. Selon le président de l'UN, 30 sites demanderaient aujourd'hui un assouplissement de la loi.

Par son statut, l'École disposerait d'un grand nombre de compétences : l'« organisation et gestion interne », du « pilotage du budget alloué par la nouvelle université » (y compris la masse salariale, la dotation de fonctionnement et ses ressources propres), de la politique RH (recrutements et la gestion des carrières...), de la « gestion autonome de la recherche, de la valorisation et du transfert », du « pilotage de l'offre de formation et de la formation tout au long de la vie ». Dans un premier temps, le périmètre des compétences assumées par les 3 autres pôles resterait restreint à celui de composantes « ordinaires » : gestion de certaines enveloppes budgétaires déléguées, gestion RH déconcentrée dans le respect de la politique de l'établissement,

gestion des ressources propres. La future École centrale de Nantes, bien que « solidaire » de l'université, ne serait donc pas une composante de l'université et disposerait de ses propres instances et de ses personnels affectés. Seule la dotation de l'École serait globalisée auprès de la nouvelle université de Nantes, qui ensuite le lui reverserait. L'UN continuerait d'assumer le projet stratégique d'établissement, le contrat quinquennal de site conclu avec l'État, le budget, le plan pluriannuel d'investissements, l'inscription des étudiants et la délivrance des diplômes, la signature des publications et les projets immobiliers.

Suite à l'échec de la labellisation IDEX... un plan B : l'obtention du label I-site

Pour ce qui est du calendrier prévu par le président de l'université et le directeur de l'ECN, les nouveaux statuts de la nouvelle université de Nantes seraient ficelés dès juin de cette année (modification de la loi incluse !!!), ceux de la nouvelle École centrale en janvier 2018. Quant aux statuts des trois autres pôles, ils seraient finalisés en juin 2018. Pourquoi tant d'urgence ? Après l'échec de la labellisation IDEX de la COMUE UBL, les universités bretonnes et ligériennes doivent gagner un label pour espérer survivre dans le nouveau monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, le label d'I-site par exemple. Le projet nantais «NEXT»¹,

¹ NEXT (Nantes Excellence Trajectory) Santé du futur (Biothérapies innovantes, Médecine nucléaire et cancer, Médecine de précision) et Industrie du futur (Technologies avancées de production, Ingénierie océanique).

porté par l'ECN, l'UN, l'Inserm et le CHU de Nantes, a été déposé le 29 novembre 2016 dans le plus grand secret. Même les administrateurs de l'université ne connaissent pas son contenu, malgré les demandes réitérées d'informations des élus de la liste intersyndicale « Ensemble » dont fait partie la CGT (SNTRS-CGT et Fercsup-CGT). Le projet sera audité par le jury international du PIA à la fin février 2017. La fusion ECN/UN est un préalable exigé par le jury pour obtenir le label, les directions sont donc pressées d'en faire valider le principe par les conseils d'administration de l'ECN et de l'université avant l'audition, et si possible sans remous.

Les Grandes écoles d'ingénieurs Mines Nantes et Télécom Bretagne ont, elles, fusionné au 1er janvier 2017 pour donner naissance à l'Institut Mines-Télécom Atlantique. Déjà cela fait un concurrent sérieux dans la région pour les financements publics, l'attractivité des étudiants, les mécénats d'entreprises. De plus, Telecom Bretagne est associé au projet concurrent d'I-site « FoRUniv² » porté par les universités de Rennes.

Plan C : un modèle d'université technologique à la française pour intégrer les Écoles dans les Comues

Même sans labellisation I-site, ce nouvel EPSCP sera une expérimentation de ce que pourrait être une Technical University à la française.

² FoRUnv (Fondation Rennes Université) Numérique et Environnement (chimie et science des matériaux, sciences humaines et sociales, santé publique et technologies pour la santé)

Le modèle de référence proposé par la présidence de l'UN est celui de l'université technique de Munich (Technische Universität München, TUM). L'université, labellisée d'excellence par le gouvernement allemand, pratique la sélection de ses étudiants en fonction de « leur motivation et de leur talent » pour alimenter la recherche qu'elle veut mettre en œuvre aux services de ses financeurs. Car, au-delà des financements publics qui lui sont attribués et qui ne suffisent pas à financer une recherche technologique de pointe, la TUM sollicite l'engagement de fondations privées, de mécènes, d'entreprises. Des dizaines de chaires sont ainsi financées pour former rapidement du personnel qualifié et soutenir la recherche dans des domaines clés susceptibles de dégager de hautes plus-values pour les entreprises donatrices.

La TUM remet aussi en cause le système fédéral d'accession au titre de professeur d'université titulaire. Elle veut généraliser le recrutement des jeunes chercheurs-enseignants talentueux sur « tenure-track », CDD de 6 ans non renouvelable. Pour les « excellents », le CDD peut éventuellement se poursuivre par un contrat à durée indéterminée. Par contre, le statut de titulaire n'est réservé qu'à une poignée de « encore plus excellents ».

Plan D : les nouveaux appels à projet du PIA3

Si le projet « NexT » n'est toujours pas labellisé, la course à l'échalote pourra se poursuivre avec les nouveaux appels à projets du PIA3 d'« école universitaire de recherche » sur le modèle des Graduate Schools ou encore de « société universitaire de

recherche » avec étroit partenariat public privé dans les campus.

Selon Olivier Laboux, président de l'UN, la nouvelle université nantaise qu'il préconise « c'est un nouveau modèle d'université, plus lisible pour les familles et à l'international, une nouvelle vision de l'enseignement supérieur français ». Ce n'est ni notre vision du service public de l'enseignement supérieur, ni notre vision des coopérations entre recherche publique et entreprises. En quoi la nouvelle ECN sera « un plus » et contribuera au développement des synergies entre les laboratoires nantais ou des deux régions Bretagne et Pays de la Loire, notamment sur les matériaux, les TIC, la santé, les mathématiques, sachant que les universités de Rennes et de Nantes (avec l'ECN) soumettent des projets de I-site concurrents dans ces domaines ? Comment seront soutenues et financées les thématiques hors des champs balisés dans le I-site ou par l'ECN : physique nucléaire, planétologie, biologie végétale... ? Quelles articulations avec les écoles doctorales de la COMUE ?

Quel est l'avis du CNRS, co-tutelle de plusieurs UMR de la future École, sur les transferts de compétences ?

Au-delà du fait que fusionner deux écoles d'ingénieurs, 3 IUT et une UFR en moins de deux ans ne peut qu'entraîner des problèmes de mise en cohérence de modes de fonctionnement et d'objectifs des établissements qui, a priori, ne convergent pas, il est évident qu'une telle

restructuration aura des conséquences sur les conditions de travail et d'enseignement, notamment parce qu'elle implique des mutualisations. De nombreuses expériences de fusions dans d'autres régions pointent l'augmentation drastique de la souffrance au travail, la recrudescence de la précarité, des carences de débat démocratique et des cures d'austérité sans précédent pour tous ceux qui n'entrent pas dans le cercle très fermé de la pseudo-excellence. Des rapprochements d'Écoles et d'universités ont conduit à une augmentation des frais d'inscription, de critères sélectifs à l'entrée et aux examens. Les personnels et les étudiants du site nantais ne veulent pas avoir à subir les conséquences néfastes de telles fusions. Ils doivent être informés, consultés, écoutés.

Des assemblées générales de personnels, d'étudiants de l'ECN et de l'UN ont commencé à débattre sur les projets de restructuration du site nantais. Il avait été demandé le report du vote au conseil d'administration, cela n'a pas été entendu. Les deux CA ont validé le point à l'ordre du jour avec l'opposition de 9 sur les 35 élus au CA de l'université: 6 élus de la liste intersyndicale « Ensemble » (CGT, FSU, CFDT), 2 de l'UNSA et 1 de l'UNEF. Les « statuts de la nouvelle université » seront mis au vote des CA en juin 2017, la messe n'est donc pas dite.

Lise Caron, Diane Oble (représentante CGT au conseil d'administration de l'université de Nantes) Adrien Grellier (CDI, ECN) Aurélien Djament (secrétaire de section SNTRS-CGT de Nantes).

Démystifier le discours du Front National

Le programme économique du Front National est trop souvent comparé aux propositions de la CGT. Le 29 septembre 2016, le Comité Régional PACA de la CGT a organisé une journée d'étude sur ce thème. Sociologie de l'électorat du FN Remarquons tout d'abord que le vote FN est un vote de classe, dans le sens où il oppose un groupe de personnes à un autre : « tous ensemble contre les étrangers ». Dans les métiers sujets à la mondialisation et à la concurrence internationale, le vote FN est très fort. De même chez les agents de la fonction publique en contact direct avec les usagers. À l'inverse, dans les professions libérales il est moindre. Contrairement à une idée reçue, les fiefs communistes résistent mieux que le reste de la France à la pression du vote FN ; les électeurs se tournent vers le PS ou l'abstention. Par contre, il y a toujours eu un vote ouvrier de droite et c'est lui qui a basculé au FN. La plus forte progression en nombre de voix a été observée à Neuilly et dans le 16^e arrondissement de Paris, signe qu'une partie de la bourgeoisie rejoint l'électorat du FN (élections européennes de 2012). Si on étudie cet électorat en fonction de différentes variables, on s'aperçoit que : Plus on est diplômé, moins on vote FN. Le noyau dur des catholiques votent moins FN (13%) que ceux se déclarant sans religion (20%), malgré une référence religieuse importante : quand on est français, on est catholique !

Le vote FN est plus élevé dans les villes voisines des villes à forte concentration immigrés que dans ces dernières : la peur vient de la méconnaissance. Là où les commerces et les services disparaissent, le vote FN augmente. De fortes inégalités de revenus sont génératrices de votes FN.

L'électorat frontiste est volatil : en 2007, la moitié des votants Le Pen de 2002 ne votent plus pour lui, et 40% des votants FN n'avaient pas voté pour lui en 2002.

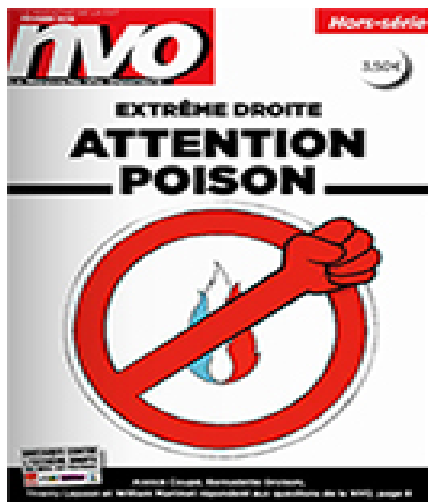
Il est également hétérogène, un conglomérat d'électeurs aux intérêts parfois opposés. Parmi les votants FN, certains membres de professions indépendantes sont hostiles par principe aux aides et protections sociales, alors que nombre de salariés regrettent leurs usages abusifs, mais n'envisagent pas d'en réclamer la suppression ; les fractions basses des classes populaires dont la survie dépend de ces aides sociales ne réclament qu'une priorité d'accès sans vouloir nécessairement en priver les autres bénéficiaires. Les membres du petit patronat n'ont pas les mêmes conceptions que les salariés en matière de salaires, de conditions de travail et de licenciement, d'indemnités chômage ou maladie, ou sur les services publics. Les plus jeunes s'opposent

nettement aux segments rigoristes, notamment aux catholiques traditionalistes, en matière de mœurs, de droits des femmes, de sexualité. Plus de la moitié des votes FN se recrutent chez les ouvriers et les employés (actifs ou retraités). Mais un ouvrier qui vote FN est-il un « ouvrier raciste »? L'est-il au même sens qu'un aristocrate qui vote lui aussi FN ? Le vote FN a un socle important en voie de consolidation, mais qui révèle ses propres tensions : vote inter-classiste de groupes sociaux ayant des intérêts divergents. (Joël Gombin/CHERPA-Sciences Po Aix/Observatoire des radicalités politiques – FJJ) Programme politique: Pour le FN, il faut arriver à une société sans classe sociale. Dans leur vision corporatiste, il n'y aurait plus besoin de syndicats. Les salariés et les patrons auraient comme intérêt commun le bon fonctionnement de l'entreprise. Il deviendra alors souhaitable de s'entendre entre patronat et salariés afin de faire fonctionner au mieux les entreprises françaises. Dans cette optique, les syndicats n'ont pas leur place et l'État ne doit avoir aucun rôle de régulation, les marchés s'en chargeront. Les bonnes entreprises prospéreront, les autres disparaîtront.

Au-delà de cette vision théorique, dans les faits, le FN ne soutient pas les salariés. En région PACA, les élus FN n'ont montré aucune solidarité envers les salariés de Fralib. En 2010, ces mêmes

élus n'ont pas non plus voté la motion de solidarité avec les salariés de Fralib présentée par la gauche et votée à l'unanimité, du Front de gauche à l'UMP.

Pour le FN, les deux grands facteurs de problèmes en France sont l'euro et les étrangers. Il décline donc son programme en trois axes : immigration (rétablissement des frontières), sortie de l'euro et préférence nationale.



L'immigration est un bouc émissaire idéal ; pourtant en 1920 la France accueillait environ 320 000 immigrés, contre seulement 200 000 en 2010 dont 50 000 européens. 20% d'entre eux viennent en France pour le travail, contre 50% pour le regroupement familial. Seules les familles en situation régulière peuvent bénéficier des allocations familiales. Une étude montre que 47 milliards d'euros de prestations sont versées aux immigrés, alors qu'ils contribuent pour 60 milliards d'euros, soit un solde de 13 milliards d'euros en faveur des caisses sociales grâce à la présence des immigrés. En ce qui concerne la sortie de l'euro, le FN propose de revenir au franc, avec une parité de 1 franc = 1 euro, et ensuite une dévaluation de 20 à 25 %.

Dévaluer une monnaie équivaut à diminuer la valeur du travail, et donc le pouvoir d'achat. De plus, la dette resterait libellée en euros, ce qui l'augmenterait d'autant.

Le protectionnisme revient à opposer les travailleurs français à ceux des autres pays. Une fermeture de nos frontières serait automatiquement sanctionnée par les autres pays, alors qu'un quart de la consommation française provient des importations.

On peut aussi citer le rôle dévolu à l'État, qui serait recentré sur les missions régaliennes (sécurité et défense nationale) au détriment de toute dimension sociale (santé, enseignement, recherche...). Ou la place des femmes dans la société : la famille est un axe important avec l'idée sous-jacente que le travail pour les femmes n'est pas une priorité. L'IVG est remise en question.

Combattre les faux parallèles avec la CGT.

Le FN propose une retraite à 60 ans avec 40 annuités, mesure financée par une baisse des cotisations chômage et l'exclusion des 3,5 millions d'étrangers du système. La CGT se bat pour une retraite à 60 ans à 75 % du salaire ou le SMIC au minimum, anticipée en cas de pénibilité et avec la prise en compte des études. Elle serait financée par le développement de l'emploi et l'égalité salariale femmes/hommes.

Le FN propose 200 euros net en plus pour les bas salaires, basés sur la baisse des cotisations sociales. La CGT revendique une augmentation générale de tous les salaires avec un SMIC à 1 800

euros, et un doublement du salaire sur la carrière. Les moyens existent, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de 10% au profit du capital.

Le FN parle d'orientation nouvelle pour la défense de l'environnement, limitée à l'environnement français.

La CGT prône une combinaison entre réponse aux besoins et la préservation de la planète.

Pour lutter contre le chômage de masse, le FN parle de priorité aux Français et même de bénévolat : Marine Le Pen propose de réindustrialiser la France. Elle « pense à tous nos retraités de l'industrie, ouvriers, ingénieurs, chercheurs, mais aussi à tous nos seniors, jetés du marché du travail beaucoup trop tôt. [Elle en est] convaincue, il y aura l'armée des volontaires bénévoles, qui ne demanderont rien, mais qui seront simplement désireux et heureux de pouvoir transmettre leurs talents aux jeunes générations, celles qui feront la France rayonnante et industrielle de demain ».

La CGT propose le plein emploi par un nouveau statut du salarié et de la sécurité sociale. Elle milite pour une réduction du temps de travail (travailler moins, mais mieux).

En ce qui concerne les impôts le FN ne laisserait qu'une seule tranche et supprimerait l'ISF.

La CGT précise que l'impôt sur le revenu est le plus juste (note économique 132 du pôle éco CGT). Derrière un vernis social, le FN reste un parti réactionnaire et ultra-libéral dont la politique serait catastrophique pour notre économie et les salariés de notre pays.

Florence Guitton

Aux futurs retraités syndiqués à la CGT

Cher(e) camarade,

Tu fais partie des 45 000 syndiqués qui vont partir à la retraite, prochainement ou dans les années qui viennent.

Tu fais partie des salarié(e)s qui durant leur activité professionnelle ont décidé d'adhérer à la CGT pour y défendre revendications individuelles et collectives, faisant le choix de ne pas rester isolé(e)s face au patronat et aux pouvoirs publics.

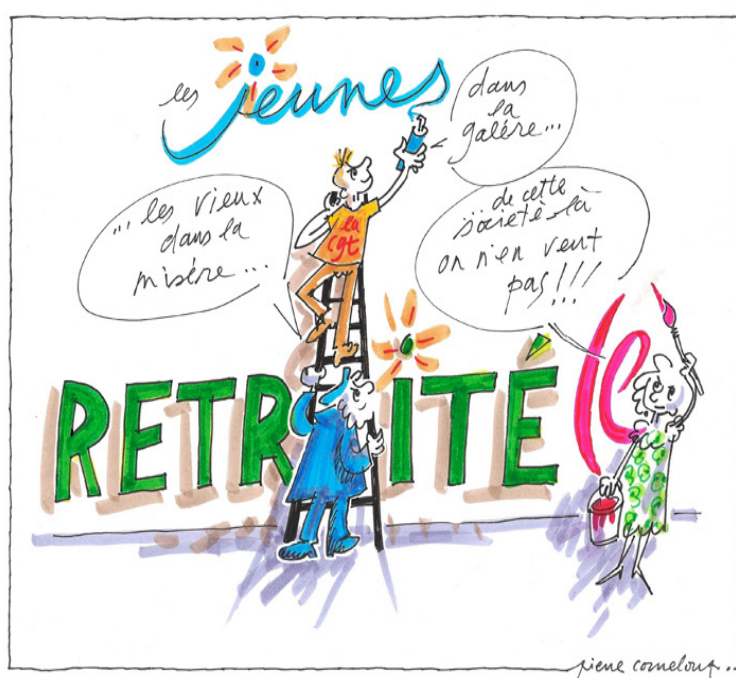
Demain, la question de la continuité syndicale à la retraite va se poser pour toi.

Le passage d'une situation de salarié(e) actif(ve) à salarié(e) retraité(e) se vit souvent comme une rupture professionnelle, sociale et aussi syndicale. Seuls 3 syndiqués sur 10 restent syndiqués à la retraite et la question qui revient très souvent est : « à la retraite, me syndiquer ça sert à quoi ? »

Avec cette Adresse, nous souhaitons réfléchir avec toi et te faire partager les approches que la CGT et son UCR (Union confédérale des retraités) ont sur le

monde retraité, la place de celui-ci dans la société et dans la CGT, les enjeux politiques et sociaux qu'ils représentent aujourd'hui.

110 000 syndiqués retraités à la CGT, demain 20 millions de retraités en France, 4 générations qui se côtoient, avec forcément des aspirations et des besoins différents, donc des revendications



qu'il faut continuer de défendre, pour les unes, encore liées aux statuts de certaines entreprises, pour d'autres, la majorité, liées aux lieux de vie des retraités.

Santé, services publics, environnement, culture, sports, loisirs qui sont partie intégrante de notre champ revendicatif syndical deviennent les préoccupations premières des retraités. Nous priver de syndiqués pour leur défense, ne pose-t-il pas question ?

Rester syndiqué, n'est-ce pas garder un lien social, se sentir utile, contribuer à consolider, à élargir les acquis sociaux indispensables pour bien vivre sa retraite et, en même temps, participer aux luttes intergénérationnelles pour le bien-vivre ensemble ?

L'érosion constante de nos forces organisées retraités nous préoccupe fortement. Comment mener des actions revendicatives gagnantes sans un rapport de force pérenne ?

Avec toi, nous avons peut-être la possibilité d'inverser la tendance, de rendre notre syndicalisme retraité utile, incontournable afin de faire que la continuité syndicale à la retraite devienne naturelle pour un plus grand nombre de syndiqués actifs aujourd'hui.

C'est le sens de notre démarche, nous espérons que le moment venu, tu y contribueras.

Reçois, cher(e) camarade, nos salutations fraternelles.

François THIERY-CHERRIER
Secrétaire général de l'UCR-CGT
Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT



Rester syndiqué au moment de la retraite

Pourquoi?

Lorsqu'on a milité toute sa carrière (ou une partie) avec son syndicat SNTRS-CGT pour défendre la recherche publique et ses personnels, il n'y a aucune raison d'arrêter au moment de la retraite. Grâce à la disponibilité et le recul que procure la retraite, il est possible de militer autrement, de garder un lien avec les actifs, de confirmer son soutien à la CGT et d'aider nos plus jeunes collègues (chercheurs, ITA, post-docs, thésards) à défendre leurs revendications.

Mais les retraités ont également leurs problèmes propres. C'est ensemble qu'ils doivent se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat (les pensions de retraite ne progressent pas), leur accès aux soins (les réformes de la MGEN pénalisent les retraités), leur accès aux transports (la prise en charge des frais de transport par l'employeur disparaît pour les retraités), la gestion de la dépendance, etc. Les évolutions de notre société

sont profondes et rapides. Rester syndiqué, c'est aussi la possibilité de rompre l'isolement, de débattre et d'agir collectivement avec son syndicat sur les grandes questions revendicatives (ex : contre la loi El Khomri) et les grands problèmes de société (ex : la défense des services publics).

Comment ?

Il y a de nombreuses manières de rester syndiqué à la CGT et au SNTRS-CGT. Chacun choisit ce qui lui convient le mieux. La première possibilité est de rester dans sa section locale du SNTRS-CGT. Avec les camarades qu'on connaît, on peut ainsi continuer à militer sur les questions professionnelles, mais également sur les questions qui concernent ensemble actifs et retraités (défense du pouvoir d'achat, défense des services publics, etc). Une autre possibilité est de rejoindre la section nationale des retraités du SNTRS-CGT (contacter C. Deschatrette : cdeschat@orange.fr). Dans ce cas, on re-

trouve les camarades retraités qui, pour diverses raisons, ne sont plus dans leur section locale et souhaitent continuer à militer au SNTRS-CGT.

Enfin, il est possible de rejoindre une structure syndicale multi-professionnelle de la CGT proche de son domicile, tout en restant au SNTRS-CGT.

Dans tous les cas envisagés, les syndiqués retraités du SNTRS-CGT peuvent participer aux réunions de réflexion et aux actions organisées par l'Union Fédérale des Retraités de la FERC (UFR-FERC) et par l'Union Confédérale des Retraités de la CGT (UCR-CGT). De plus, chaque année, une conférence nationale des retraités du SNTRS réunit des représentants des retraités de toutes les sections, locales et nationale.

Ca se passe à l'INRIA : droit de suite

Dans le BRS de mars 2016, nous vous avons présenté l'Inria et évoqué les projets de notre direction.

Ces projets ont hélas pris forme pendant toute l'année 2016 et vont se poursuivre en 2017 avec la mise en place de nouvelles organisations. L'Inria, voulant toujours être le bon élève, répond de façon « proactive » au souhait du gouvernement de diminuer la dette publique en limitant les budgets des établissements publics et en particulier leur masse salariale.

Lors des vœux de début d'année 2016, le PDG de l'Inria a annoncé un grand projet prometteur intitulé « OptIn » qui, sous couvert d'optimisation des processus Inria (« Soyons plus efficaces dans le travail »), ne promet véritablement que la réduction des effectifs par la création de services mutualisés. La mutualisation s'effectue à l'échelle nationale des personnels d'une ligne métier, en créant un service unique mutualisé : les personnels restent physiquement dans un centre de recherche hôte, mais dépendent hiérarchiquement d'un responsable situé dans un autre centre et traitent des dossiers potentiellement de n'importe quel centre de recherche ou du siège en France.

Ce principe touche en premier les gestionnaires financiers, dont la mutualisation est effective dès janvier 2017, puis ce sera le tour des gestionnaires

ressources humaines, au mois d'avril. Un autre projet concerne les services informatiques, dont on nous assure qu'il n'a pas les mêmes buts et sera mené différemment. La vague de réorganisation a un fort impact sur les assistantes d'équipes et de services... et indirectement sur l'ensemble des personnels, amené à interagir avec les collègues directement concernés. Elle touche de façon plus insidieuse la ligne achats et les juristes (car elle n'y est pas officielle).

Pour que les chercheurs jouent le jeu, la direction affirme que les postes de fonctions support récupérés serviront à créer des postes de chercheurs.

Mais le calcul véritable n'est pas celui-là. Le gouvernement maintient à peu près la masse salariale et a supprimé une subvention spécifique destinée à recruter des post-docs : donc pour limiter la perte sèche de cette catégorie, pour augmenter aussi le nombre de doctorants et embaucher quelques chercheurs permanents, on supprime des postes d'ITA (de 60 à 80 suppressions prévues dans le contrat d'objectifs). Il n'y aura bien sûr aucun licenciement, mais le non-renouvellement de nombreux CDD et détachements arrivant à échéance, le non-remplacement de certains départs à la retraite, et une incitation à la mobilité interne ou

externe, qui passe par une dégradation des conditions de travail, une augmentation du stress...

Que veut faire la direction ? Vous allez voir, c'est comme un jeu de dominos, tout s'enchaîne.

1) Être bon élève, mais comment ? =>

En respectant les consignes des ministères de tutelle => Diminuer les postes des fonctions support => Dématérialiser pour optimiser le fonctionnement et être plus efficace, donc pouvoir faire le même travail avec moins de personnel. Être super bon élève, mais comment ? =>

2) En respectant les consignes des ministères de tutelle => Respecter l'arrivée du portail Chorus pro (factures dématérialisées) prévu par la GBCP => Création d'un service facturier (SFACT), mais il faut des postes... => Création d'un service mutualisé des gestionnaires financiers et proposer/forcer certains d'entre eux à rejoindre le SFACT.

3) Être vraiment le meilleur de la classe, mais comment ? =>

En respectant les consignes des ministères de tutelle => Diminuer le poids budgétaire relatif des fonctions support => On rattache les nouveaux services mutualisés aux centres de recherche, de sorte que l'agrégat 3 (fonction support) diminue, en faisant grossir un peu l'agrégat 1 (fonction recherche, qui comprend les services des centres).

Aujourd'hui, l'incitation à la mobilité a tellement bien

fonctionné que le service mutualisé dépenses est déjà à la limite du sous-effectif. La nouvelle répartition des tâches a été préparée juste avant Noël, les gestionnaires ont découvert sans aucun délai de préparation leur nouveau portefeuille d'équipes et services à gérer, qui a été bien rempli pour chacun. Les responsables qui ont essayé de faire au mieux avec les contraintes s'étonnent des réactions parfois négatives qu'ils entendent, tandis que le PDG assure qu'on apprend en marchant. Le service facturier peine à démarrer. Il rencontre certains problèmes avec le prestataire extérieur choisi pour la dématérialisation. La répartition des tâches entre les assistantes de projets ou de services, les gestionnaires financiers et le service facturier, comme les procédures à appliquer, ne sont pas encore

stabilisées. Mi-février, beaucoup de factures sont bloquées et les fournisseurs non payés commencent à se manifester.

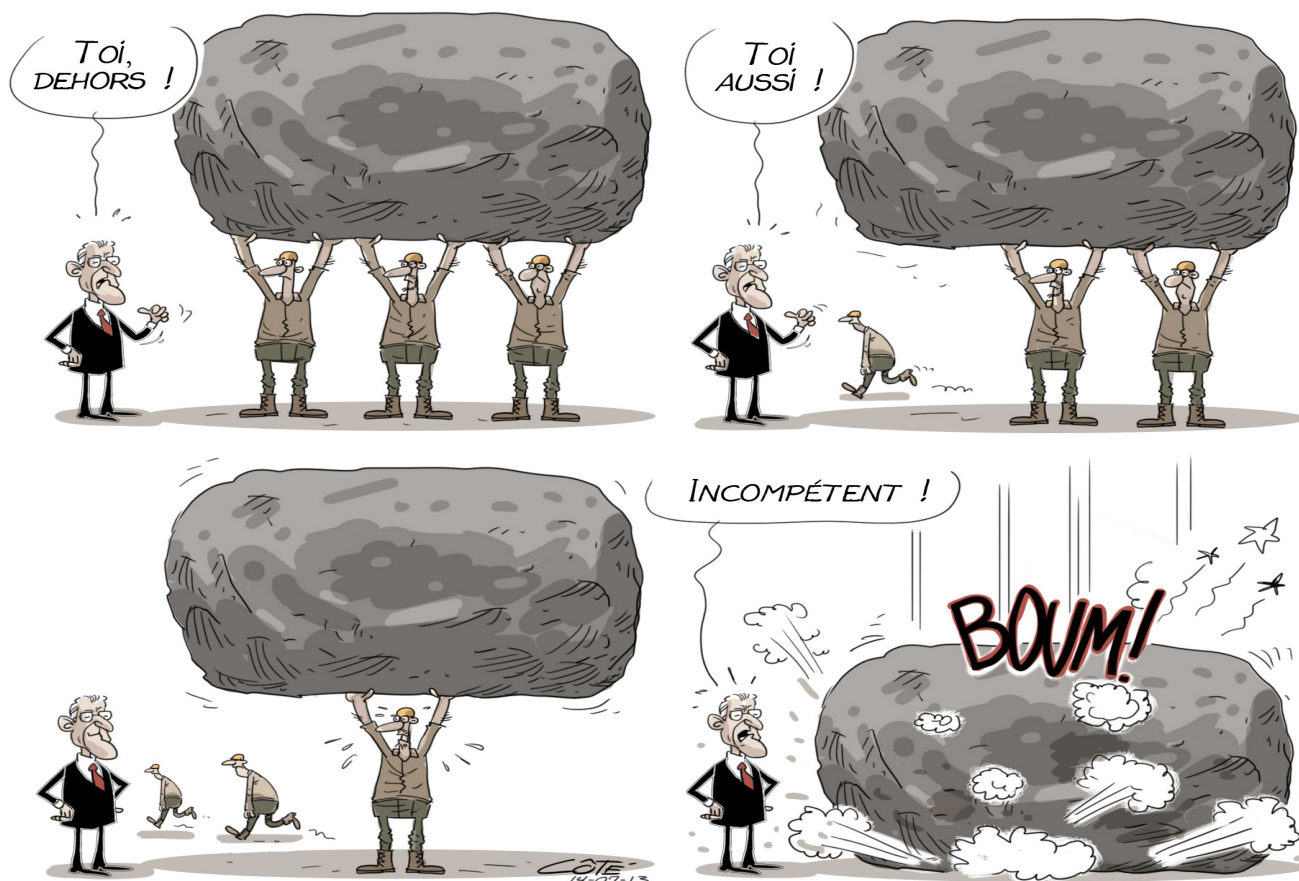
Le rôle du cabinet de conseil P-Val qui a orchestré le projet est systématiquement occulté par la direction, qui met en avant le travail réalisé par des groupes de travail en interne pour définir les nouveaux processus. Les contraintes ne sont pas explicitées, laissant croire que les personnels concernés ont eu les coudées franches (c'était « open bar », selon les mots du PDG). Les fréquentes alertes du CNHSCT sont très partiellement prises en compte, elles ont toutefois permis un léger décalage du calendrier. Les votes négatifs répétés du comité technique sont passés sous silence.

Une assemblée générale multi-sites en visioconférence ayant rassemblé environ 350 personnes, une pétition ayant recueilli plus de 500 signatures, des motions votées par les chercheurs en comités de projets dans plusieurs centres,

des réunions d'information et de débat organisées par les personnels sur initiative syndicale ou non, des boycotts plus ou moins actifs et motivés des vœux du PDG : rien n'y fait, il reste droit dans ses bottes.

À suivre...

Christine Leininger et
Edmonde Duteurtre



Ils l'ont dit, ils l'ont écrit !

L'Alliance des universités de la recherche et de la formation qui regroupe les universités qui ne sont pas suffisamment excellentes pour participer aux méga-regroupements et fusions destinés à être visibles internationalement et... au delà vient de publier une adresse signée par 29 présidents d'université.

S'ils approuvent la loi LRU, ils regrettent que l'autonomie qu'elle leur a conférée ait été bridée par l'insuffisance des moyens financiers qui a conduit aux gels de postes. Ils prennent leur distance avec la loi Fioraso :

« Is big beautiful ? » s'interrogent-ils.

« Si cela peut faire sens de voir émerger de puissants pôles universitaires, visibles internationalement et d'encourager la coordination de stratégies et de moyens, il n'en reste pas moins que ce processus de concentration n'est pas sans danger pour l'ensemble du paysage de l'ESR. Cela rappelle, dans sa philosophie, le régime appliqué aux communes et aux régions. S'appuyant sur l'hypothèse, restant à prouver, selon laquelle la taille fait la force et que les établissements français seraient trop petits dans la compétition mondiale pour briller dans les classements, le processus engagé semble sans effet sur la place qu'y occupent nos établissements et, surtout, il produit de nombreuses difficultés :

- Création de très grands ensembles dont la gestion est délicate et qui nécessitent

l'injection de moyens financiers supplémentaires

- Construction d'organisations chronophages et énergivores au détriment de la production intellectuelle et éducative, les mesures de la réussite
- Eloignement inexorable des centres de décisions par rapport aux acteurs et citoyens à l'encontre des objectifs qui sont fixés par la loi
- Absence de reconnaissance des écosystèmes locaux performants formation-recherche-innovation
- Rabougrissement dans la plupart des régions du paysage de l'ESR et ipso facto, de leur vie économique, sociale et culturelle ».

« Un système à deux voire trois vitesses ? »

« La situation, bien que complexe, ne serait pas trop inquiétante si elle ne se doublait pas des appels des Projets d'investissements d'Avenir (PIA) dont la logique de recherche de l'excellence internationale pour l'ESR s'accompagne d'un rejet de toute vision d'aménagement du territorial d'ensemble. Cela est source fragilisation :

- Concentration des moyens sur quelques sites dans le même temps où de nombreuses universités rencontrent de grandes difficultés financières et humaines
- Mise en concurrence des universités françaises entre elles sur des bases discutables
- Evolution vers un système à deux, voire trois vitesses

entre les grandes universités lauréates dites « de recherche » fortement dotées en moyens et implantées dans de grandes villes ou métropoles, des universités de formation et de recherche chroniquement sous-financées et sous encadrées et « des collèges universitaires » sans plus aucune recherche et réduits à la portion congrue

- Poursuite du rapide développement de l'enseignement supérieur privé qui se révèle coûteux pour les familles, etc.

Conjuguées aux lois MAPTAm et NoTRé instituant des métropoles aux compétences et aux moyens renforcés, les PIA ne manquent pas d'interroger sur la conception du système national de l'ESR et l'avenir des écosystèmes locaux formation-recherche-innovation. Le questionnement porte tout autant sur la qualité et la diversité de l'ESR que sur la pérennité en lien avec lui, d'un écosystème économique et social diversifié, efficace et réparti sur l'ensemble du territoire ».

En termes convenus, ces présidents d'université portent une critique très lucide. Les signataires sont les présidents des universités les plus fragilisées alors que les absents de la liste sont les présidents de ces « grandes » universités de recherche qui voient le PIA comme une manne, indépendamment des effets très négatifs de cette prétendue « manne », et sont prêts à tout pour quelques miettes.



Homage à Michel Cousy

Ce texte a été lu lors des obsèques de Michel par Patrick Boumier, secrétaire de la section SNTRS-CGT d'Orsay et mandaté pour représenter le Bureau national. Nous le publions ici avec son autorisation et sa signature. Il est à noter qu'un hommage à Michel a été rendu lors du Congrès de l'UGFF la semaine du 27 mars rappelant également son activité au sein de la commission exécutive de la CGT fonction publique d'État.

Les camarades de Michel sont tous très touchés par son départ ; ils ont revu des tonnes d'images dans leur tête, se sont remémorés des instants très forts passés avec Michel, et ont du mal à distinguer l'une ou l'autre des nombreuses qualités qu'il possédait. Entre la sympathie, le dévouement, la combativité, la soif de justice, et bien d'autres, le mélange était très riche !

S'il fallait prononcer un seul mot, pour synthétiser tout cela,

je dirais « respect », respect de ce grand Monsieur qu'était Michel ! Le respect, qui fait notamment que la Présidente de l'Université Paris-Sud s'est déclarée très touchée par le décès de Michel, et qu'elle a tenu à être représentée aujourd'hui. Cela prouve que Michel imposait le respect non seulement à ses camarades, mais aussi aux personnes représentant les institutions qu'il a pu avoir en face lors de ses combats.

Michel était conscient qu'il fallait être à la fois sur le terrain, au côté des personnels, et dans l'organisation, dans les structures du syndicat. Il fut membre de la commission exécutive et du Bureau national du SNTRS, pendant de nombreuses années. Il fut aussi le coordinateur de l'intersyndicale nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cela témoigne de la grande confiance qu'il inspirait, y compris aux autres organisations syndicales.

Au nom du Bureau national du SNTRS-CGT, de ses sections locales dont évidemment celles d'Orsay et de Gif/Yvette, au nom du SES-CGT, des personnels du CESFO (administrateurs et personnels des restaurants, du Centre de loisir, etc.) et en particulier du SPC-CGT, je vous présente nos plus sincères condoléances et vous témoigne de notre profonde sympathie.

Si je suis organisé syndicalement à ce niveau aujourd'hui, c'est grâce à Michel et bien sûr à d'autres camarades qu'il n'y a pas lieu de citer aujourd'hui. Un grand merci à toi Michel, et merci aussi à toute la famille.

Le meilleur hommage que nous puissions rendre à Michel et à sa famille, est de continuer la lutte pour la justice sociale, donc sur le terrain de la lutte de classe. Hasta la victoria siempre camarade, salut Michel !

Patrick Boumier

Assumer notre passé pour ne pas le reproduire

Notre camarade Jacques Audin, a proposé au mois de septembre 2016 pour publication dans le BRS une tribune libre portant « un témoignage personnel sur une période où notre syndicat s'est trouvé confronté à la création par la CGT de l'USCA ». Cette tribune de 22000 signes ne rentrait pas dans le format retenu par le bureau national pour les tribunes libres, 6000 signes soit une page et demi. Jacques n'a pas souhaité diminuer la taille de sa contribution. Nous lui avons proposé de la publier in extenso dans un numéro spécial du BRS consacré à l'histoire du syndicat. Ce numéro sera édité avant notre prochain congrès fin 2017 pour les 70 ans du syndicat.

Josiane Tack

J'ai appris très récemment qu'un texte de Jacques Audin, témoignage personnel sur la crise que notre syndicat a traversée entre 1986 et 1997 à propos de la syndicalisation des chercheurs dans la CGT et plus précisément au SNTRS-CGT, n'a pas été accepté pour la publication en tribune libre dans la presse du syndicat comme le demandait l'auteur.

Diantre ! Aurais-je donc loupé une décision de congrès ou de CSN qui aurait remis en cause notre choix d'une tribune libre permanente permettant à chaque adhérent d'exprimer un avis ou commentaire, librement et sans censure, dans la presse du syndicat ? A l'époque de cette décision, ce n'était pas si courant au sein de la CGT et je suis personnellement très fière d'appartenir à un syndicat qui offre cette liberté d'expression à ses membres.

Alors ?

Pourquoi changer nos règles maintenant et sans débat ? Cela m'inquiète et c'est justement pour cette raison que je tente d'écrire cette tribune. Certains diront que cela fait 30 ans, que ce n'est pas le

moment, que les jeunes ne savent rien de cette période et qu'ils ont d'autres préoccupations. Peut-être bien et il n'entre pas dans mes intentions de ranimer les vieilles querelles. Nous avons mis 10 ans à en venir à bout, le syndicat a bien failli éclater mais nous avons réussi à surmonter cette grosse crise précisément en ne cachant rien aux adhérents et en respectant les règles de la démocratie syndicale. C'est tout à notre honneur et c'est comme cela que le SNTRS-CGT doit continuer à vivre.

« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va » disait Antonio Gramsci. Les questions d'indépendance syndicale, de confrontation d'idées sur la construction des revendications, de batailles idéologiques sur les choix de société, d'échanges sur l'évolution de notre outil syndical sont toujours d'actualité. Je sais bien que l'histoire ne se répète pas mais c'est justement en analysant ce qui s'est passé hier qu'on peut éviter de reproduire les mêmes erreurs. Les jeunes adhérents ont le droit de connaître ce qui nous est collectivement arrivé. Les traces historiques sont bien

sûr présentes dans nos archives mais le témoignage des protagonistes de la période, alors qu'ils sont encore nombreux à pouvoir éventuellement contribuer à l'éclairer, est irremplaçable.

Il y a quelques semaines, en novembre 2016, l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT a consacré un colloque à la « CGT à l'épreuve des crises de 1975 à 1995 » dans le cadre duquel Joël Hedde a présenté une communication très intéressante pour notre propos sur « La syndicalisation des enseignants à la CGT ou l'influence du politique sur une question syndicale. »; encore plus récemment, le 11 janvier 2017, le SNTRS-CGT organisait une journée d'études sur les 70 ans du statut de la fonction publique. La crise dite de l'USCA est en plein dans le sujet. Pourquoi devrions-nous avoir peur d'évoquer des questions politiques ?

Sans remonter au Déluge, il est indéniable qu'il nous faut remonter à 1947 avec la création de la FEN (Fédération de l'Education Nationale) dans le contexte de la guerre froide et de la bataille idéologique entre la

social-démocratie et le communisme si on veut comprendre quelque chose. C'est l'organisation syndicale propre à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur qui découle de cet affrontement au sein du mouvement syndical qui va conditionner la période qui nous concerne directement. Pour éviter la concurrence entre les confédérations FO et CGT, la FEN va inventer une structuration en tendances, propice aux batailles idéologiques de pouvoir pour le contrôle de l'organisation.

Jusqu'au début des années 1970, la CGT est spectatrice et considère que la tendance Unité et Action (dirigée par des communistes) est un bon substitut à l'activité qu'elle aurait pu mener sur l'école et sur une catégorie sociale - les enseignants - qui joue un rôle politique important dans le pays. Après 1968 l'idée que les enseignants ne peuvent plus être confinés dans l'autonomie ainsi que l'évolution sociologique du recrutement dans les lycées professionnels et centres d'apprentissage font grandir à l'intérieur de la CGT la demande de syndicalisation des enseignants.

Le 40e congrès confédéral (1978) aborde cette question ainsi que l'idée que l'éducation ne concerne pas seulement les enseignants mais l'ensemble des travailleurs. Les communistes de la direction confédérale traînent les pieds, tergiversent, adoptent une stratégie d'évitement ou de contournement pleine d'ambiguïté contestée dans la CGT. Par contre, dans la Fonction Publique, l'UGFF (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires) la Fédération de

l'Équipement, plusieurs syndicats de la FERC (dont le SNTRS-CGT) se sont prononcés pour la syndicalisation mais n'entrent pas en dissidence et attendent le feu vert confédéral et aussi celui de l'UGICT (Union Générales des Ingénieurs des Cadres et des Techniciens). Ce que ne fait pas l'UGFF qui, en septembre 1986, fait un coup de force et crée un syndicat concurrent du SNTRS, structuré de manière catégorielle - l'USCA. Le SNTRS proteste, la FERC s'oppose à l'opération. L'UGICT soutient et le bureau confédéral reste d'une neutralité bienveillante. C'est au nom du soi-disant anticommunisme des dirigeants du SNTRS de l'époque que la direction de l'UGFF justifie sa tentative de déstabilisation du SNTRS-CGT et c'est parce que la Fédération (FERC) est très sceptique sur la manière dont l'UGFF souhaite faire évoluer la structuration syndicale de la Fonction Publique d'Etat et des services publics qu'elle lui crée des difficultés.

Il n'y a pas que le Parti Communiste qui intervient dans le champ syndical. Au printemps 1986, Jean Legarrec (secrétaire d'Etat à la Fonction Publique) indique, dans une interview au Nouvel Observateur, que le Parti Socialiste a besoin de disposer de « relais syndicaux » et encourage directement des tentatives de recomposition syndicale entre la FEN et la CFDT avec la perspective de construction d'un grand syndicat social-démocrate. Les évolutions du système éducatif conduisent mécaniquement à renforcer les syndicats à direction UA (Unité et Action dirigée par les communistes) au détriment de la tendance UID

(Unité Indépendance et Démocratie) qui dirige la FEN. La tendance UA est en mesure de prendre la direction de la FEN, ce que ne peut accepter UID. Il faut encore attendre jusqu'en 1992 avec la scission de la FEN (création de la FSU qui reste dans l'autonomie) pour que la CGT décide d'ouvrir la porte à tous les enseignants. Pour nous, il a fallu encore 5 ans pour que les chercheurs de l'USCA finissent, après bien des difficultés, par être intégrés dans le SNTRS-CGT.

Le témoignage de Jacques Audin retrace les événements qui ont découlé de cette bataille idéologique et de ces luttes d'influence. Ce n'est pas un point de vue neutre, mais celui d'un acteur engagé. Il soulève des questions délicates dont nous ne devons pas craindre qu'elles fassent débat. C'est le jeu démocratique indispensable et il serait difficile de comprendre que son témoignage ne soit pas publié.

Jocelyne LEGER

Retraitée, adhérente de la section Caen
Adhérente au SNTRS-CGT depuis 1973
Membre de la Commission Exécutive de 1990 à 2005
Membre du Bureau national de 1996 à 2002
Secrétaire Générale adjointe de 1996 à 1999

La « minute culturelle » : un cinéma vivant et vivifiant

Deux films ont illuminé la fin de 2016 et continuent d'illuminer les premiers mois de 2017. Suffisamment rare pour le mentionner, ils mettent tous deux à l'honneur la question sociale, sous deux formes cinématographiques différentes : la fiction, primée à Cannes, de Ken Loach *Moi, Daniel Blake* et le documentaire de Gilles Perret *La Sociale*.

Ken Loach, dans la lignée du « film social » britannique où il excelle, présente une histoire de dignité, d'amitié mais aussi de violence exercée sur un chômeur par le système bureaucratique de classe, conçu pour broyer les « non rentables » relégués dans une marge informelle où les êtres humains se déshumanisent. Tout y est : les démarches ubuesques dans des bureaux des services de chômage public gardés par des vigiles privés ; la transformation des personnels de ces services en machines ressassant un discours convenu sans contenu et menacés de sanctions s'ils (surtout elles, encore un métier dévalorisé et donc féminisé) sont pris en flagrant délit d'humanité en aidant l'un des bénéficiaires ; la fracture numérique (pas d'accès internet et pas de familiarité pour « dialoguer » avec une machine) ; le désespoir, la maladie, la perte des repères... Mais en dépit de tout cela, Ken Loach filme un homme debout et sa solidarité avec une femme et des

enfants tout aussi « exclus » et pourtant d'une grande tendresse et d'une persévérance à vivre au delà de la simple survie. Daniel Blake n'est pas seulement un homme à la santé fragile qui refuse de rester « un assisté » : c'est un travailleur fier de l'adresse de ses mains, un homme qui aime son métier et voudrait être utile. À l'heure où, dans le débat public français, on méprise et culpabilise les chômeurs « fauteurs de dette publique », le héros de Ken Loach déjoue ces pièges sans grands discours, juste avec la force de l'art du cinéaste qui le filme dans une Angleterre sinistrée et pourtant debout : *I, Daniel Blake, I'm a citizen ; nothing more, and nothing else !*

Gilles Perret, à l'aide de l'historien Michel Etievent, accomplit un exploit d'utilité publique : raconter comme un roman la formidable histoire de la naissance de la Sécurité sociale juste après la Seconde guerre mondiale. Ce n'est pas un hasard si ce film est le deuxième soutenu financièrement par la CGT après *La Marseillaise* de Jean Renoir (1938) : le protagoniste, Jolfred Frégona-ra, un étonnant monsieur jeune de ses 96 ans, est le militant-clé de la CGT chargé de mettre en place les premières caisses de Sécurité sociale en 1946. À l'École supérieure de la Sécurité sociale à Saint-Étienne, il passe le relais aux futurs cadres de la Sécu, en

insistant sur le rôle de la CGT et les raisons pour lesquelles il est souvent occulté, de même que le ministre communiste fondateur, Ambroise Croizat, est gommé au profit du fonctionnaire gaulliste Pierre Laroque dont le nom est omniprésent dans l'enceinte de l'École. La place de chacun est rétablie avec fermeté et malice par « Frégo » : « on n'a pas choisi ces études par hasard, mais maintenant on sait encore plus pourquoi on l'a fait », témoignent les jeunes de l'auditoire, le regard brillant.

La fille d'Ambroise Croizat ajoute une touche humaine et familiale au récit militant. La beauté de toutes les nuances du rouge dans l'usine savoyarde qui ouvre le film rappelle la force de cette industrie qu'aucuns aujourd'hui voudraient peupler non de travailleurs humains (comme ce jeune ingénieur, produit de la Sécu qui l'a mené des HLM aux études supérieures), mais d'humanoïdes. Le sociologue Frédéric Pierru, filmé dans le Musée de la Sécu, explique comment la gestion « paritaire » a finalement profité au patronat, puisque les syndicats sont divisés face aux patrons unis. Souriante et bien plantée devant ses instruments de diagnostic et ses patients ou jeunes internes, l'hépatologue Anne Gervais qui soigne des maladies chroniques « non rentables » aux yeux des assurances prédatrices

de Sécu, affirme avec simplicité les valeurs pour lesquelles elle et ses collègues veulent exercer une médecine efficace et humaine. Complètent le tableau la sociologue Colette Bec, qui incite à ne pas être frileux et défensifs comme l'ont souvent été les forces progressistes face aux ennemis de la Sécu, et l'économiste Bernard Friot du réseau salariat. L'embarras du ministre du travail François Rebsamen, qui voudrait se débarrasser du sujet

considérant qu'il « relève du ministère des affaires sociales » et oublie qu'Ambroise Croizat était l'un de ses prédécesseurs est notre petite vengeance. Le défenseur des « opprimés » de la Sécu prônant la « désaffiliation » dans ses conférences devant un public assez désorienté, serait juste ridicule si sa conception de la « liberté » n'était pas fort dangereuse. Ces deux films ne sont pas des œuvres défensives, mais offen-

sives. Ils ne rendent pas nostalgiques d'un passé où « cela allait mieux », où les luttes réussissaient toujours, où la conscience de classe allait de soi. Certes, la tradition de « l'art engagé » peut réduire ces œuvres en simples outils d'éducation militante, ce qui serait dommage. Car la force de l'art est d'atteindre le public avec sa beauté, d'émouvoir et de transmettre du courage.

Dina Bacalexi



International

États-Unis

En 2016, nous avons écrit l'histoire : Fight for \$15

Et... nous avons réussi à annuler la décision de Trump de nommer Andrew Puzder comme secrétaire d'État au travail !

Des centaines de travailleurs dans tous les États-Unis ont manifesté devant les restaurants et les bureaux d'Andrew Puzder, PDG de la chaîne de restauration rapide CKE. Son entreprise est bien connue pour ses pratiques anti-salariés, au point que 33 plaintes ont été déposées contre CKE pour : surveillance illégale de ses employés, vol de salaires, lettres d'intimidation menaçant ceux qui voudraient parler à la presse.

Et cela a marché, la candidature de Puzder a été retirée. Le mouvement Fight for \$15 a revendiqué un « véritable » secrétaire d'État au travail, qui connaisse le monde du travail. L'empire de Puzder a été bâti sur le dumping salarial, le vol des rémunérations, le harcèlement sexuel et l'intimidation. « Aujourd'hui, nous sommes du bon côté de l'histoire », ont déclaré les responsables du mouvement.

La preuve que quand les salariés sont unis et déterminés, ils peuvent gagner :

Ce sont ces victoires qui nourrissent les luttes futures. Espérons que Fight for \$15 continuera à écrire l'histoire en 2017.

Trump voudrait-il instaurer une « science officielle », sur le modèle de « religion officielle » ?

Premier pas : geler des crédits de l'EPA (Environmental Protection Agency)
Deuxième pas : nommer un directeur douteux à la tête de l'EPA.
En tant qu'agence gouvernementale, EPA a un directeur nommé par l'administration Trump, Scott Pruitt. Mais comme tous les autres personnages de cette administration, celui-ci non plus n'est pas exempt de collusions douteuses avec des intérêts contraires à sa mission. De plus, il est sous le coup d'une demande d'examen de son passé, pour de soupçons de conflit d'intérêts. Lors de son audition préliminaire au Sénat, des sénateurs démocrates ont décidé de boycotter le vote en commission, qui précède celui de la plénière. « À plusieurs reprises nous avons adressé des questions à M. Pruitt, mais ses réponses orales sont restées évasives, et ses réponses écrites mauvaises ». Même un sénateur républicain a rejoint ces critiques. De plus, Pruitt a souvent porté plainte par le passé contre l'agence qu'il est censé diriger, sous prétexte qu'elle aurait outrepassé ses responsabilités et causé du tort aux compagnies pétrolières ou de charbon.

Comme sa « collègue » de l'éducation, l'ultraréactionnaire Betsy Devos, mise en difficulté par le Sénateur Bernie Sanders lors de son audition préliminaire, ce personnage est à l'image de l'admiration Trump: bien à l'aise avec les multinationales et leurs intérêts, mal à l'aise avec les intérêts de la société et des populations.

Troisième pas : contrôler la communication publique des agences fédérales de recherche

Tout juste installé, Trump instaure un contrôle, littéralement une censure, sur la communication publique des agences fédérales de recherche, en premier lieu l'EPA : il les chercheurs doivent limiter leurs accès à la presse, à laquelle il ne faut surtout pas transmettre toutes les nouvelles. L'administration Bush était bien connue pour les limitations imposées aux scientifiques travaillant dans les agences fédérales de recherche ; cela a été abrogé par Obama, partisan d'une totale transparence de communication, même s'il ne l'a pas appliquée à la lettre.

Le SNTRS-CGT a pris position concernant la « marche pour la science » initiée par les collègues américains opposés à Trump : défendre la science c'est défendre les scientifiques et leur donner toute liberté d'exercer leur métier dans les meilleures conditions de travail et de rémunération ; c'est lutter contre

tous les obscurantismes, d'où qu'ils viennent ; c'est éradiquer la précarité et ouvrir des perspectives pour les jeunes. Le comité syndical européen de l'éducation (CSEE-ETUCE), où est représentée la FERC-CGT avec d'autres syndicats français, a publié une déclaration dans ce sens: « Pas de science sans les scientifiques »! Ajoutons qu'il n'y a nul besoin d'aller aussi loin que chez Trump pour trouver des censeurs de la science...

Turquie

Résistance à l'autoritarisme et à l'obscurantisme, deux femmes dans le viseur

L'affaire de l'écrivaine Asli Erdogan, libérée de sa détention injuste et injustifiée le 29 décembre 2016, l'emprisonnement de journalistes dont le directeur de Cum Hurriyet, et la condamnation de députés, dont Selahattin Demirtas, co-président du parti progressiste d'opposition prokurde HDP, contre lequel le parquet de Diyarbakir (Sud-est de la Turquie) a requis... 142 ans de prison, n'ont pas fait oublier les persécutions incessantes de notre collègue sociologue Pinar Selek, contre laquelle le Procureur de la Cour suprême a requis la perpétuité le 25 janvier. Cette réquisition annule la décision d'acquittement prise suite à l'appel des avocats de Pinar Selek en juin 2014. En France, Pinar Selek est soutenue par plusieurs comités comme à Strasbourg et à Nice, où elle travaille comme ATER à l'université depuis septembre. La section du SNTRS de Strasbourg a toujours été à ses côtés en participant à ce comité. Le laboratoire « migrations et société » (UMRIS, UMR8245

CNRS) dont Pinar Selek est membre associé, a interpellé ses tutelles à son sujet. Le Centre Européen de sociologie et de science politique (CESSP) a organisé le 19 janvier une journée d'étude et de solidarité sur le thème « faire de la recherche en contexte autoritaire », avec la participation d'universitaires et doctorants turcs et français pour former « un réseau de solidarité et d'échanges » franco-turc. En Turquie, la résistance s'organise par les collègues qui, même sous la menace et privés de leur poste à l'université suite à leur limogeage, continuent leurs cours et séminaires, en les ouvrant à un large public avec le soutien du syndicat Egitim-Sen, dont des milliers de membres ont été renvoyés de leur poste. C'est l'exemple de cette professeure d'architecture de l'université de Kocaeli qui, interdite de publier, a créé avec une dizaine de ses collègues une sorte d'université « libre », l'Académie de solidarité de Kocaeli. Quant à Pinar Selek, voici le message diffusé par l'avocate Yacemin Öz, porte-parole du comité « Justice pour Pinar Selek »:

« 19 ans après le début du procès de Pinar Selek, le harcèlement judiciaire continue, dans la plus pure illégalité. Ce procès est une torture, nous ne pouvons le qualifier autrement. Pinar Selek a été acquittée à quatre reprises, et en ce mois de janvier 2017, le Procureur général de la Cour suprême réclame à nouveau l'annulation de la quatrième décision d'acquittement.

Inutile de dire qu'il n'y a aucune trace de nouvelles preuves, aucun nouvel élément dans cette affaire. Les conspirations au plus haut

niveau de l'Etat ont repris, et c'est une honte puisque au cours de ces années elles se sont avérées totalement infondées [...].

Aujourd'hui, le Procureur général de la Cour suprême demande l'annulation de l'acquittement et il revient à la 16e Chambre criminelle de la Cour suprême de se prononcer sur cet appel.

Cette nouvelle étape montre avec quelle détermination les structures qui agissent dans l'ombre au sein de l'appareil d'Etat prennent Pinar Selek pour cible. [...] Ce procès politique s'est transformé en instrument de vengeance contre les opposant.e.s qui osent critiquer le statu quo fondé sur la violence et la répression. Nous sommes très inquiets de la tournure dangereuse que prend ce procès, en particulier compte tenu du climat politique extrêmement tendu qui s'instaure en Turquie.

Votre soutien, votre intérêt pour le déroulement de cette affaire est primordial et nous vous en remercions.

Faites part autant que possible de vos interrogations et de vos craintes aux autorités turques. [...]. Nous ne voulons que la justice et nous nous battons pour qu'elle soit rendue, maintenant plus que jamais ».

Le SNTRS-CGT soutient le combat de Pinar Selek (En Bref n°444 du 1^{er} février 2017), ainsi que celui des collègues universitaires et des écrivain.e.s et journalistes persécuté.e.s ou emprisonné.e.s. Tout récemment,

l'écrivaine Asli Erdogan, dont le procès a été ajourné au 22 juin, répétait dans un entretien à l'Humanité du 16 mars 2017 combien sont absurdes les accusations de « terrorisme » ou assimilés qui pèsent sur celles et ceux qui s'engagent dans la bataille des idées avec leurs livres (y compris romans ou poèmes) et leur enseignement. « Je suis une personne très banale, donc une cible très

facile », dit-elle. À la réunion du groupe syndical permanent européen ESR (HERSC) à Bruxelles les 14-15.03, il a été souligné, suite à des informations transmises par le syndicat Egitim-Sen, qu'une forme très pénalisante des persécutions est la perte totale de revenus et de sécurité sociale pour les collègues des universités turcs licenciés, mais aussi la rétention de leur passeport,

ce qui les prive de toute possibilité de travailler à l'étranger.

Les syndicats font leur travail, y compris des visites en Turquie pour rencontrer les membres d'Egitim-Sen, sans bien sûr les mettre en danger. Jusqu'à quand les gouvernements européens resteront-ils des observateurs quasi-silencieux de cette situation inacceptable ?

